



Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 27 juin 2024 - 18H30
Salle polyvalente VILLEVOCANCE

Délibération n°CC_2024_070

Assemblées - Compte-rendu des délibérations prises en vertu de la délégation de pouvoirs au bureau communautaire - Séances du 4 avril et du 16 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Madame Edith MANTELIN

Étaient présents :

Simon PLENET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Louis-Claude GAGNAIRE, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Richard MOLINA donne pouvoir à Laurent TORGUE, Laurent MARCE donne pouvoir à Claudie COSTE, Damien BAYLE donne pouvoir à Yves FRAYSSE, René SABATIER donne pouvoir à Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Danielle MAGAND donne pouvoir à Christian MASSOLA, Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Antoinette SCHERER donne pouvoir à Denis SAUZE, Assia BAIBEN-MEZGUELID donne pouvoir à François CHAUVIN, Clément CHAPEL donne pouvoir à Michel SEVENIER, Chrystelle ETIENNE donne pouvoir à Maxime DURAND, Romain EVRARD donne pouvoir à Laurence DUMAS, Jérémie FRAYSSE donne pouvoir à Edith MANTELIN, Juanita GARDIER donne pouvoir à Simon PLENET, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE donne pouvoir à Maryanne BOURDIN

Absents ou excusés :

Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des travaux du bureau communautaire exercés par délégation du conseil communautaire à chaque réunion de l'organe délibérant.

Les délibérations suivantes ont été examinées lors de cette séance :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 04 AVRIL 2024

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
CC_2024_030	Economie et attractivité du territoire - Approbation de la convention Territoires d'industrie 2024-2027	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_031	Forêt-Bois - Reconduction de la charte partenariale 2024-2028 relative à la Bourse Foncière Forestière de l'Ardèche (B2F07)	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_032	Aides TPE – Attribution de subventions – Aides directes à la modernisation et à la création des entreprises artisanales et commerciales avec point de vente et vitrines.	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_033	Convention de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts aux communes membres	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_034	Convention de partenariat « Actions d'animation et de communication pour le projet de Via Fluvia, véloroute entre Loire & Rhône » avec la Communauté de Communes de Porte de DrômeArdèche (26), la Communauté de Communes des Monts du Pilat (42), Haut-Pays du Velay Communauté (43), la Communauté de Communes des Sucs (43) et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (43)	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_035	Approbation et signature du contrat de ville 2024 - 2030	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_036	Transports - Tarification réseau transport	Approuvée à l'unanimité

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 MAI 2024

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
CC_2024_040	Espace Naturel Sensible Cance et Ay - Approbation du programme d'actions pour l'année 2024 et abrogation de la précédente délibération	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_041	Transports - Avenant n°3 à la convention portant sur l'organisation et le financement des lignes régulières régionales interurbaine du réseau Cars Loire	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_042	Transports - Avenant n°3 à la convention de coordination et d'harmonisation des services de lignes régulières régionales interurbaines - Antenne Ardèche	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_043	Transports - Versement Mobilité - Exonération de l'association ABPA Montalivet (Maison de Retraite Protestante) pour 2024	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_044	Approbation et signature du contrat de ville 2024 - 2030 - Abrogation de la délibération 2024_035 du 4 avril 2024	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_045	Déchèterie - Gratuités exceptionnelles sous conditions aux associations caritatives et d'utilité publique	Approuvée à l'unanimité
CC_2024_046	Ressources humaines - Modification du tableau des emplois	Approuvée à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

Prend acte,

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire pour la séance du 04 avril et du 16 mai 2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Fait à Davézieux, le 4 juillet 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.